



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET  
Pôle de la communication  
interministérielle

Strasbourg, le 21 juillet 2017

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### SECHERESSE

Le comité sécheresse s'est réuni jeudi 20 juillet 2017, afin d'analyser l'évolution de la situation de la ressource en eau dans le département depuis le dernier comité du 30 juin.

Le cumul de précipitations de septembre 2016 à mai 2017 est déficitaire par rapport à la normale. Les débits des cours d'eau sont donc globalement en dessous de la moyenne depuis septembre 2016.

La tendance générale est à la baisse des niveaux suite à des semaines très sèches et chaudes, avec des remontées limitées et temporaires résultant des épisodes orageux. Les niveaux observés sur les cours d'eau jusqu'au 20 juillet laissent présager une dégradation généralisée du débit des cours d'eau dans les semaines à venir. La situation est plus préoccupante sur la Lauter, la Sauer, la Moder et le Selzlbach.

Pour les semaines à venir, Météo France prévoit des températures plus chaudes que la moyenne et des précipitations faibles.

**Sur la base de ce contexte climatique et hydrologique, il n'est pas nécessaire de prendre immédiatement des mesures de restriction de l'usage de l'eau, mais il semble très probable que les cours d'eau du nord du département passent en situation d'alerte la semaine prochaine et que des restrictions soient alors imposées.**

Le Préfet du Bas-Rhin réitère ses recommandations à l'ensemble des usagers du département (collectivité, industriel, particulier, agriculteur, artisan...) pour une utilisation économe de l'eau en limitant les arrosages des pelouses et jardins, en lavant les véhicules de préférence dans des stations professionnelles, en limitant le remplissage des piscines et le lavage des voiries ...

Les collectivités et les industriels doivent également surveiller la qualité de leurs rejets. En effet, en période d'étiage, les cours d'eau sont plus sensibles aux rejets d'effluents, en raison d'une moindre capacité de dilution.

Contact presse : Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin – Arlette Cromer  
chargée de la communication

Tel 03 88 21 68 70 / 06 75 09 29 81

site internet de la préfecture : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/>

Twitter : <https://twitter.com/PrefAlsace67> – Facebook : <https://www.facebook.com/PrefetAlsaceBasRhin>



PRÉFET DU BAS-RHIN

Concernant le prélèvement en rivière pour l'irrigation des cultures, il est important de :

- Respecter le planning des tours d'eau quand ils sont prévus
- Tenir compte des pluies d'orage de chaque secteur pour décaler les tours d'eau
- Éviter d'irriguer en cas de vent
- Tenir compte des besoins des cultures

C'est l'application de ces bonnes pratiques qui permettra de maintenir un débit suffisant dans les cours d'eau du département.

Rappel : tout prélèvement dans la nappe ou dans les cours d'eau, doit obligatoirement faire l'objet d'une déclaration ou d'une autorisation auprès du service de police de l'eau de la DDT : [ddt-sege-ema-spe@bas-rhin.gouv.fr](mailto:ddt-sege-ema-spe@bas-rhin.gouv.fr)

Contact presse : Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin – Arlette Cromer  
chargée de la communication

Tel 03 88 21 68 70 / 06 75 09 29 81

site internet de la préfecture : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/>

Twitter : <https://twitter.com/PrefAlsace67> – Facebook : <https://www.facebook.com/PrefetAlsaceBasRhin>